

DEVENIR FRANÇAIS·E DEMAIN : DES DROITS EN DANGER ?

**Ce que la loi dite « Darmanin » et les décrets « Retailleau »,
vont changer à partir de janvier 2026
pour accéder à la nationalité française
et pour renouveler des titres de séjour.**

Alors que les régularisations étaient déjà soumises à des conditions strictes, ces nouvelles politiques marquent un tournant majeur en mettant l'accent

sur : **“l’adhésion aux valeurs républicaines, une intégration réussie et un niveau de français exigeant”.**

2024

LOI n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration / Dite loi « Asile et immigration » ou loi « Darmanin ».

2025

Parmi les textes réglementaires relatifs à son application, la circulaire du 2 mai 2025, signée par le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau, complique les critères de naturalisation des étranger·ère·s : maîtrise de la langue française, examen civique, durée d'emploi minimale...

Tous ces critères sont également exigés pour l'obtention des cartes de séjour et des cartes de résident

Nombre de personnes concernées en 2024

Pour la naturalisation française : 48 500 personnes soit 0.0007% de la population.*

Pour la délivrance d'un premier titre de séjour (économique – étudiant – familial et humanitaire) : 343 000 personnes.*

Pour le renouvellement d'un titre de séjour : 871 000 personnes en 2024.*

Au total pour les titres de séjour sont concernées, 1 214 000 personnes soit 1.75 % de la population vivant en France en 2024.

*Direction générale des étrangers en France – Département des statistiques, des études et de la documentation

En 2026, 1 250 000 personnes* seront censées passer ces différentes épreuves : l'examen civique (pour comparer : 755 000 élèves ont passé le bac en 2024...). L'État devra donc investir beaucoup de moyens humains et financiers pour faire face à toutes les démarches

*(DEPP – Ministère de l'Éducation)

La langue française

À partir du 1er janvier 2026, pour **obtenir la nationalité française**, le niveau requis de maîtrise de la langue française a été relevé du B1 au B2 (niveau lycée, oral et écrit de la première langue vivante).

À partir du 1er janvier 2026, pour les cartes de séjour (de 1 à 4 ans), le niveau requis de maîtrise de la langue française a été relevé du niveau A1 au A2 (niveau élémentaire, oral et écrit).

Pour les cartes de séjour de 10 ans, le niveau est B1 (niveau collège, oral et écrit).

Le texte prévoit que les demandeurs de naturalisation devront passer un **examen civique renforcé par rapport à l'ancienne formule**. Cet entretien sera désormais principalement destiné à vérifier l'adhésion du demandeur aux principes et valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, égalité femme-homme, laïcité...

Le test civique

Pour les demandeurs de carte de séjour longue durée, **c'est une obligation nouvelle introduite par cette loi**. Il n'y a pas d'échappatoire : test civique pour tou.te.s !

La préparation à l'examen civique est entièrement dématérialisée et payante, via la plateforme letestcivique.fr

40 questions en 45 minutes !

5 thématiques : Principes et valeurs de la République ; Système institutionnel et politique ; Droits et devoirs ; Histoire ; Géographie ; Culture ; Vivre dans la société française.

Seuil de réussite à 80% pour valider le test.

Comportement exemplaire, autonomie et insertion professionnelle.

Comportement, autonomie, insertion

Les demandes de naturalisation ou de carte de séjour sont irrecevables en cas de :

- Condamnations pour certains crimes ou délits.
- Séjour irrégulier dans le passé
- Et à l'arbitrage des préfets en cas de "renseignements défavorables sur le comportement du demandeur".

Enfin, pour attester de leur **autonomie** et d'une installation stable en France, les demandeur.euse.s devront justifier :

- d'une « **insertion professionnelle avérée et durable** »
- de « **ressources stables et suffisantes** »

Si tou.te.s les Français.e.s devaient passer le test civique demain : quel serait le taux de réussite au vu des niveaux d'exigence ?

On peut craindre que pour les demandes de titres de séjour, le cumul de ces impératifs entraîne des situations d'irrégularité et des situations humaines difficiles.



Retrouvez toutes les expos de Tissé Métisse